



Comité Technique Local « Emplois » du 11 janvier 2019 Déclaration Liminaire

Monsieur le Président du CTL,

Ce Comité Technique Local réuni aujourd'hui, intervient après le boycott de celui du 8 janvier 2019 et a pour principal sujet à l'ordre du jour « le dossier emplois 2019 » autrement dit les nouvelles suppressions d'emplois enregistrées en 2019 dans les Bouches-du-Rhône.

Cette année, c'est une nouvelle vague de 2090 emplois qui seront supprimés à la DGFIP.

Ce qui représente près de la moitié des suppressions de postes dans la Fonction Publique d'Etat alors que la DGFIP ne représente que 6 % des agents de l'Etat.

Ces suppressions massives d'emplois durent depuis 10 ans comme si la DGFIP servait définitivement d'une variable d'ajustement d'emplois budgétaires de l'Etat, c'est oublier que derrière un emploi ou une mission, il y a un agent.

Pour le département, selon vos documents présentés, ce seront donc 35 emplois supprimés.

M le Président, en supprimant chaque année des emplois dans les Bouches Du Rhône, comment voulez-vous que les conditions de travail des agents du département puissent s'améliorer ?

Alors que les services sont déjà exsangues, et que les agents ont les plus grandes difficultés à assurer l'essentiel de leurs missions, cette nouvelle coupe franche illustre à nouveau la déconnexion totale des élites technocratiques au regard de la réalité du terrain.

La détérioration continue, elle s'accélère et atteint aujourd'hui des sommets.

La charge qui pèse sur les agents génère des relations de travail tendues, jusqu'à provoquer des **pathologies physiques et psychiques**.

Tous les domaines de métiers sont exposés à un danger d'implosion avec les différentes réformes envisagées (suppression de la Taxe d'habitation, agences comptables etc), qui font craindre le pire pour l'avenir de nos services et missions.

Les services ou postes livrés à eux-mêmes n'ayant plus que quelques agents, sont à bout de souffle. L'apport des équipiers de renforts ne suffit plus.

La détresse gagne tous les agents y compris les cadres.

A force de détruire chaque année des emplois dans les services et en ne remplaçant pas également les départs en retraite, les agents sont exaspérés par leurs conditions de travail.

Ils ne supportent plus d'être méprisés, frustrés, vexés et en perte totale de confiance en leur avenir.

Certes, vous allez nous dire que des mesures de simplification, de réorganisation ou de regroupement de services, en plus de la dématérialisation, ont été mises en œuvre afin de pallier aux difficultés en expliquant ainsi vos suppressions d'emplois.

Mais ce serait oublier que le nombre d'emplois supprimés depuis un certain nombre d'années vide de sa substance de nombreuses structures.

Ceux qui restent n'en peuvent plus (arrêts maladie et burn-out en hausse) et pensent le plus souvent à demander une mutation pour voir si l'herbe est plus verte ailleurs...ce qui est loin d'être le cas malheureusement.

FO DGFIP rappelle qu'il faut des agents en nombre sur tout le territoire pour exercer toutes les missions DGFIP et répondre sous différentes formes (accueil physique, mail, courrier) aux contribuables ou ordonnateurs !!

A force de réformes et de décisions prises à la hâte et sans réelle concertation, la destruction de notre service public est programmée.

Dans ce constat désastreux de l'état de nos services, **le prélèvement à la source** (ou impôt à la source pour ne pas trop heurter le citoyen électeur) a démarré début janvier.

Le Ministre « a pris le soin » de préparer les esprits en invoquant l'utilité du PAS pour justifier de nouvelles suppressions d'emplois.

Au lieu de faire de la communication à outrance dans les médias pour se gargariser d'être un grand réformateur, il aurait pu se renseigner pour savoir que le recouvrement amiable de l'impôt sur le revenu était quasiment automatisé et n'occupait qu'un petit nombre d'agents.

La mensualisation fonctionnait bien en France.

En revanche, **le PAS va occuper beaucoup plus d'agents dès fin janvier** lorsque les salariés verront leurs fiches de paye ponctionnées ou que les entreprises n'auront pas fait le nécessaire pour mettre en œuvre la mission enlevée à la DGFIP.

Comment les agents vont pouvoir faire face aux guichets devant l'afflux de contribuables affolés et mécontents par leur taux de prélèvement ?

Comment répondre au quotidien à toutes leurs inquiétudes sur les changements de situation familiale, sachant que le numéro vert à disposition est le plus souvent indisponible pour cause de saturation (818 050 appels pour une semaine) ?

Pour couronner le tout sur le PAS, le Ministre, dans sa grandeur d'âme, a annoncé sur ULYSSE le 8 janvier le versement d'une prime exceptionnelle, **non défiscalisée** de 200 euros à 40 000 agents pour devancer leur mécontentement.

Face à toutes les souffrances engendrées par les réformes successives et suppressions d'emplois dans la DGFIP depuis 10 ans, il est honteux de donner une prime qu'à une partie du personnel.

Tous les agents de la DGFIP devraient être récompensés par une revalorisation de salaire au regard des conditions de travail de plus en plus pénibles.

Diviser pour mieux régner, cette devise bien remise au goût du jour...

Que dire en outre de l'expérimentation des **agences comptables** dans le secteur public local.

Le Directeur Général vous a transmis un magnifique diaporama sur le sujet destiné à être présenté aux ordonnateurs. Est-ce que vous comptez en faire usage ?

Est-ce la prochaine étape pour supprimer des emplois à la DGFIP en expliquant aux agents affectés en SPL qu'ils seront pour partie détachés d'office dans la fonction publique territoriale ?

Comment justifier le fait de transformer les comptables publics, sommés de faire la publicité de l'agence comptable, en VRP de leur propre disparition ?

FO DGFIP a toujours condamné cette remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable et s'opposera à toutes tentatives de transferts aux collectivités territoriales ou établissements publics.

Enfin, quel sort réservez-vous aux CFP de Tarascon, Roquevaire, Lambesc et Miramas ainsi que le SPF Marseille 2 si le comptable mute ou part à la retraite en 2019 ?

M le Président, pour ce CTL que vous venez d'ouvrir, il est regrettable de constater une nouvelle fois le manque de documents sur un sujet aussi sérieux que les emplois.

FO DGFIP 13 attend, au nom des agents, vos explications sur les suppressions de 2019 et vos réponses à toutes nos questions posées dans cette déclaration.

Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône

FO - DGFIP 13 16 rue Borde 13008 MARSEILLE

Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : fo.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr